

L'histoire des associations agricoles et rurales

SERGE CORDELLIER

Socio-économiste, militant «associationniste»

Je voudrais d'abord vous dire le plaisir que j'éprouve à me retrouver parmi vous et vous remercier de m'avoir associé à vos travaux. J'ai en effet par le passé été investi de responsabilités dans le milieu associatif agricole et rural et cela me fait partager nombre de vos préoccupations et interrogations. En liminaire, je voudrais aussi saluer la mémoire de deux éducateurs militants de haute stature qui portaient une grande attention à l'avenir des territoires ruraux et aux sociétés rurales. Je veux parler du géographe Bernard Kayser et de l'agronome René Dumont, récemment disparus.

Je pense qu'en me confiant le soin de prononcer cette intervention, les organisateurs des 2èmes Assises du CELAVAR avaient conscience que je ne vous ferais pas un cours sur l'histoire séculaire des associations à vocation agricole et rurale. Les deux journées n'y suffiraient pas. Je vous propose plutôt de prendre appui sur cette histoire pour dégager quelques questions me paraissant importantes pour l'avenir.

UNE CONNAISSANCE IN GALE

Généralement, on présente l'histoire des associations – et celle du monde rural n'y échappe pas – comme issue de deux matrices : cléricale et laïque. Dans ce cadre, prennent place quelques repères bien visibles comme l'action de la JAC (Jeunesse agricole catholique, créée en 1929 pour les garçons et en 1933 pour les filles) ou le développement des Foyers ruraux à partir de 1946, sur l'initiative du ministère de l'Agriculture. Ces deux organisations, parmi d'autres, auront incarné les dynamiques des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Il s'agit là d'une histoire relativement connue.

D'autres dynamiques le sont moins, n'ayant pas bénéficié de travaux compa-

rables de recherche historique à base d'exploitation d'archives et de témoignages. Rares sont ainsi, par exemple, les écrits sur la genèse et le développement des mouvements populaires familiaux ruraux ou sur la dimension rurale des œuvres périscolaires, lesquels ont pourtant joué un rôle considérable. Des périodes sont par ailleurs encore trop peu renseignées dans leur complexité, comme celle du régime de Vichy ou celle de la Libération.

Replacée à l'échelle de plus d'un siècle, l'histoire des associations rurales fait apparaître l'importance du fait associatif professionnel agricole. S'il est de coutume d'évoquer la République et l'Église comme puissances tutélaires de l'histoire première des associations, il faut donc ici ajouter un troisième pilier (qui sera plus tard désigné par la formule " la Profession ").

Une véritable " économie sociale " agricole et rurale commence à s'affirmer à la fin du XIXe siècle (économie sociale étant entendue ici au sens actuel, c'est-à-dire rassemblant associations, coopératives et mutuelles). À cette époque, des associations de fait préfigurent à la fois les formes professionnelles syndicales (la loi de 1884 légalisera leur constitution juridique) et les formes mutualistes (coopératives, caisses de crédit et caisses de secours mutuel). Remarquons que ce début de maillage organisationnel concerne à la fois la production et les services à la production d'une part, et la solidarité d'autre part.

Du fait de leur poids dans la population française, les familles paysannes représentent à cette époque – et pour longtemps ! – un enjeu politique considérable. Un véritable quadrillage des sociétés rurales se développe, reflétant l'arc-en-ciel politique et social d'alors, avec ses obédiences, ses pratiques respectives et ses notables concurrents.

Une autre période mérite une attention particulière concernant le fait associatif professionnel. Il s'agit du mouvement de modernisation et d'intensification de la production qui s'accélère à la fin des années 1950 et dans les années 1960. On oublie parfois que l'impulsion ne vint pas d'abord d'un choix gouvernemental relayé par un partenaire syndical (le CNJA, puis la FNSEA), mais de groupes associatifs constitués d'agriculteurs et d'agricultrices accompagnés de techniciens (CETA – centres d'études techniques agricoles, GVA – groupes de vulgarisation agricoles) ou de maîtres agricoles (CIVAM - centres

d'information et de vulgarisation agricoles et ménagers). Le décret du 11 avril 1959 sur la vulgarisation, puis le décret du 4 octobre 1966 qui institue le concept de " développement agricole " reconnaissent et institutionnalisent le rôle prépondérant de ces associations professionnelles de base dans la diffusion du savoir technique. Avec leurs pratiques collectives d'échange/formation/expérimentation, elles présentent – de même que nombre de groupes professionnels d'entraide, notamment dans le cadre du mouvement coopératif de base des Cuma – un authentique caractère d'éducation populaire.

Pour partie, cette dynamique associative relative au développement agricole va cependant peu à peu être intégrée aux organigrammes contrôlés par le syndicalisme FNSEA. Cela contribuera à faire de plus en plus percevoir le fait associatif professionnel comme un rouage fonctionnel de " la Profession ", séparé des autres démarches associatives caractéristiques du milieu rural.

AUX ORIGINES DU CELAVAR

À partir de la fin des années 1970, une dynamique associative rurale nouvelle se développe en effet de manière très distincte du fait associatif professionnel agricole. La thématique des " pays " et du développement local s'affirme, expression selon les acteurs d'aspirations nouvelles ou de repositionnements " désidéologisés " prônant les " révolutions minuscules " et la démocratie locale.

C'est dans ce contexte, qu'à partir de 1982, des contacts commencent à se nouer entre représentants d'associations agricoles et rurales de générations et de traditions diverses – laïque, chrétienne ou indifférente. Jusqu'alors, ces associations agissaient en ordre dispersé, entretenant pour certaines des relations bilatérales, mais non multilatérales.

La constitution d'un Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) s'affirme ainsi peu à peu à partir de 1985. Au nombre des premières structures participant à cette concertation/coordination figurent l'AFIP, Culture et Promotion, la FNCIVAM, le MRJC, Peuple Et Culture, puis la Ligue de l'enseignement et la Fédération nationale des Foyers ruraux (FNFR). Le CELAVAR est bientôt reconnu comme interlocuteur légitime

du monde agricole et rural par les ministères de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire et de la Jeunesse, ainsi que par les grandes coordinations associatives qui formeront plus tard la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

QUELQUES OBSERVATIONS ET QUESTIONS

Sciences sociales, ruralité , associations

La critique du modèle de développement agricole dominant, de la logique de la PAC (politique agricole commune) et de certaines de leurs conséquences négatives pour les milieux ruraux ont contribué à opposer les territoires (l'espace, l'horizontal) aux filières agricoles et agroalimentaires (la production, le vertical). Cela a permis de saluaires avancées pour la réflexion et l'action.

Cependant, les milieux ruraux ne se résument pas à des dimensions géométriques. Quand j'étais jeune étudiant, la sociologie rurale était une discipline vivante. Des enquêtes et des études monographiques sur des villages (Plozevet !) et des collectivités rurales, sous la direction d'Henri Mendras, alimentaient la réflexion sur les permanences et les changements ruraux. Teodor Shanin, à travers des choix de textes, donnait à voir les traits communs et les différences des sociétés paysannes et de leurs changements par delà les frontières et les continents (Peasants and Peasant Societies, 1971). Les dimensions historiques et internationales des questions paysannes et rurales représentaient alors deux fortes préoccupations.

Aujourd'hui, sans doute la pertinence de la catégorie " société rurale " est-elle devenue discutable ou fait-elle l'objet de débats, mais le fait social rural et les " sociétés locales " restent des réalités incontestables. La ruralité perdure, marquée par une certaine culture, des modes et styles de vie et une sociabilité spécifiques. Force est de constater que, hors les études socio-démographiques où excelle Jean-Claude Bontron, les travaux de recherche concernant la sociologie de la ruralité sont en ce domaine devenus beaucoup moins visibles. (À ce sujet, voir l'excellent article " bilan et perspectives " de Marcel Jollivet " La vocation actuelle de la sociologie rurale ", Ruralia, n° 1/1997 et

son livre Pour une science sociale à travers champ. Paysannerie, ruralité, capitalisme (France, XXe siècle), Éditions Arguments, 2001.

Dans un autre registre, celui des associations dont la loi centenaire vient d'être fêtée, il est à noter qu'en 1999-2001, de nombreux travaux théoriques ont été publiés dans le champ de la philosophie politique, et que plusieurs ouvrages et dossiers de revues ont été consacrés à la " nouvelle économie sociale ", au " tiers secteur " ou encore à " l'économie solidaire ".

Il n'en demeure pas moins que les travaux et études portant sur les associations, qu'ils soient de nature théorique, empiriques ou pragmatiques, s'intéressent généralement moins à leurs formes concrètes d'organisation et d'action, à leurs pratiques ou à leurs formes de légitimation, qu'au sens et aux interprétations de sens qu'on leur prête ou, plus banalement et fréquemment, à leur répartition statistique par thèmes (sport, environnement, loisirs, etc.) ou au plus ou moins grand degré d'engagement ou de participation déclaré par leurs membres.

Les abus de langage, à leur propos, de termes ou formules mis à toutes les sauces comme " citoyenneté " ou " société civile " plaident pour une ambition nouvelle en matière d'enquêtes et de connaissances sociologiques des pratiques vécues collectivement.

Les associations, nouveaux besoins sociaux et march

Les travaux préparatoires des 2èmes Assises soulignent l'importance que le CELAVAR accorde aux nouveaux services. Sur le plan historique, les associations ont toujours joué un grand rôle d'initiateurs dans la satisfaction de besoins sociaux apparaissant " nouveaux ". Que l'on songe aux domaines de l'éducation, de la solidarité sociale, des loisirs, etc.

L'affirmation de ces besoins suscite une demande sociale qui appelle des modes de satisfaction élargis devant se pérenniser. Le rôle d'initiateur que peuvent jouer les associations (de même que les autres structures de l'économie sociale) doit pouvoir être relayé à une échelle sociale plus vaste. Cela pose en certains cas la question du rôle de l'État, mais aussi et surtout du

marché. Les nouveaux besoins reconnus représentent en effet de nouveaux créneaux de développement pour le capitalisme. Il suffit de faire le rapprochement entre, d'une part, les idéaux et l'œuvre de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Loisirs et aux Sports dans le premier gouvernement du Front populaire et, d'autre part, le succès des magasins Décathlon et plus généralement de l'industrie des loisirs...

À quelles conditions peuvent être sauvegardés les valeurs et principes (éducatifs, participatifs, équitables, solidaires, etc.) fondateurs d'activités nouvelles tout en favorisant un développement ambitieux de celles-ci ? Comment parvenir à en moins cloisonner les dimensions économiques, sociales et politiques ?

Aujourd'hui, ces questions sont d'une grande actualité dans le monde rural, non seulement pour ce qui concerne les services aux personnes déjà évoqués, mais aussi pour les suites du programme " Emplois-jeunes " ou encore pour le foisonnement des initiatives à caractère associatif visant à réorienter la production agricole selon une logique de qualité et de développement durable.

Associations et démocratie politique locale

Ce n'est qu'un siècle après la Révolution française que les lois devant permettre l'essor de la société civile (presse, syndicats, associations...) ont vu le jour. En fait, malgré la loi Le Chapelier (1791) qui entendait supprimer les corps intermédiaires entre l'État et le citoyen, les pratiques d'assistance et de solidarité sociales ont, sous diverses formes, continué à marquer tout le XIXe siècle. Les œuvres de bienfaisance de l'Église ont perduré, tandis qu'émergeaient les premières organisations du mouvement ouvrier (caisses de secours mutuel par exemple).

Il faut se souvenir que les lois évoquées, adoptées dans les premières décennies de la IIIe République, ont été concomitantes de la mise en œuvre des politiques publiques (éducation, politiques sociales). L'autonomie de la société d'une part, l'instauration de politiques publiques fortes d'autre part, ont été au fondement de la démocratie à la française.

Un siècle plus tard, une nouvelle étape est sur le point d'être franchie qui permettra à terme une véritable participation des associations à la vie politique locale, en lien avec les collectivités et les administrations décentralisées dans le cadre communal ou intercommunal. C'est l'un des thèmes de vos travaux. Il s'agit là, à mes yeux, d'une véritable révolution pour un pays comme la France. Au moment où la construction européenne s'apprête à connaître de nouveaux développements, l'avancée de la démocratie locale constitue en effet un défi politique majeur.

Cependant, bien que l'on tende désormais à parer la société civile de toutes les vertus, il convient de rester lucide et de ne pas confondre participation politique, représentation et représentativité. Ce thème en soi mériterait que l'on organise d'autres assises associatives...

